

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU 13 MARS 2013

#### DATE DE CONVOCATION

07 mars 2013

### **DELIBERATION N°2013/08/M-T**

#### DATE D'AFFICHAGE

07 mars 2013

L'AN DEUX MILLE TREIZE LE TREIZE MARS Á SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick LECANTE Maire.

# NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 10
ABSENTS : 05
QUORUM : 08
PROCURATION : 01

# **ETAIENT PRESENTS:**

Madame Rosaline CAMILLE 2<sup>ème</sup> adjointe
Monsieur Patrick LABEAU 3<sup>ème</sup> adjoint
Madame Marcelline POPO 4<sup>ème</sup> adjointe
Madame Patricia BEAUNOL adjointe spéciale
Madame Valérie BATAILLIE Conseillère
Madame Liliane DAUPHIN Conseillère
Monsieur Brice SEPHO Conseiller
Monsieur Marcel POPO Conseiller
Monsieur Vincent MAYEN Conseiller

#### **ABSENTS EXCUSES:**

Madame Pauline TARCY Conseillère
Madame CHAVERIMOUTOU Liliane Conseillère

#### **ABSENTS:**

Monsieur **Jocelyn PRALIER** 1<sup>er</sup> Adjoint Madame **Marie George DUMAISON** Conseillère

Monsieur Alain Patrick ROBINSON Conseiller

Les conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire au vu de l'application de l'article L.2121-14 et L.2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Patricia BEAUNOL, adjointe spéciale, a été nommée à ces fonctions qu'elle a acceptées. Madame Pauline TARCY Conseillère, ayant donné procuration à Monsieur Patrick LABEAU, 3ème adjoint au Maire.

.../...

# Délibération n°08/2013/MT Portant programme d'accès à l'alimentation électrique Pour les agriculteurs de la commune

Mesdames,

Messieurs les conseillers Municipaux,

Suite aux nombreuses demandes de raccordement électriques par les agriculteurs de la commune. Il semble urgent et impérieux de répondre à ces demandes.

La commune de Montsinéry-Tonnégrande est sujette à des aides du FACE (Fond d'Amortissement des Charges d'Électrification) et a donc les moyens de satisfaire à la demande.

La commune estime le coût de l'opération à 150 000 euros.

Le plan de financement est le suivant :

PROGRAMME D'ACCES A L'ALIMENTATION ELECTRIQUE POUR LES AGRICULTEURS DE LA COMMUNE

Total	4 50 000		100%	••••
Commune	33 000	euros	22%	
FACE	117 000		78%	
•••••••••••				

Considérant les éléments exposés, je vous demande :

- 1°) d'approuver le principe du programme d'accès à l'alimentation électrique pour les agriculteurs de la commune
- 2°) d'approuver le plan de financement ci-avant ;
- 3°) d'autoriser le Maire à signer tout acte administratif et financier relatif à ce projet.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le rapport de M. le Maire concernant le programme d'accès à l'alimentation électrique pour les agriculteurs de la commune

Après avoir entendu ses explications et délibéré;

#### **DECIDE**:

<u>Article 1</u>: APPROUVE le principe du programme d'accès à l'alimentation électrique pour les agriculteurs de la commune

Article 2: APPROUVE Le plan de financement le suivant :

PROGRAMME D'ACCES A L'ALIMENTATION ELECTRIQUE POUR LES AGRICULTEURS DE LA COMMUNE

Total	150 000 euros	100%	••••
Commune	33 000 euros	22%	27252.0
FACE	117 000 euros	78%	••••

<u>Article 3</u>: AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte administratif et financier relatif à ce projet.

# ADOPTÉE PAR ONZE (11) VOIX CONTRE ZÉRO (0).

Pour certification exécutoire, Fait à Montsinéry-Tonnégrande, le 13 mars 2013

Secretariat General

Patrick LECANTE

Le Maire,

Publication le : 2 6 MAR. 2013

BUREAU DU COURRIER

2 5 MARS 2013

ARRIVÉE